

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2014**

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DUCHAMP. GAUGIRAND. LENORMAND. PANAGET. SAURIN. SEFIANI. B. VILA. Mmes BARBIÉ. DEMAISON. ESTEVEZ. MARGUERES. MECH. NEVETON-SANTAELLA. PETIT. POUJADE. TOURI. ULVE. C. VILA.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Mme JACQUIER pouv. Mme ESTEVEZ. Mme POUJADE pouv. M. DELPECH. M. ROUSSEL pouv. M. AGOSTI. Mme FAUCHOIS. MM. DOREMBUS. SEMAOUNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DEMAISON

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 avril 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

**1/ SUBVENTION AU COMITE DES FÊTES**

**a) Versement de la subvention annuelle habituelle au comité des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une somme de 154 730 € a été provisionnée à la ligne 6574 relative à la subvention versée aux associations.

Compte-tenu de la proximité de la fête locale, il propose qu'une subvention de 8 294 € soit prélevée sur cette ligne et versée au Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des présents**, valide cette proposition et décide de verser au Comité des Fêtes la somme de 8 294 €.

**b) Octroi d'un prêt exceptionnel au Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation du Comité des Fêtes, victime d'irrégularités constatées par son ancienne trésorière contre laquelle une plainte a été déposée.

Compte tenu des remboursements à attendre par le Comité des Fêtes suite à cette procédure judiciaire, et connaissant les difficultés de trésorerie de cette association, Monsieur le Maire propose de lui accorder un prêt sans intérêts d'un montant de 10 000 (dix mille) Euros.

Ce prêt serait remboursable sur 5 ans, par 5 versements de 2 000 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des présents**, valide cette proposition et décide d'accorder un prêt au Comité des Fêtes d'un montant de 10 000 €.

**2/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN CONTRAT AIDE (EMPLOI Avenir)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 8 avril 2013,

Considérant qu'il convient de créer un contrat aidé (emploi avenir) afin de renforcer l'équipe technique,

**DECIDE, à l'unanimité des présents**, de créer un contrat aidé (emploi avenir),

**DECIDE** en conséquence de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

.../...

EMPLOIS (désignés par le grade)	ÉCHELLE INDICIAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS POURVUS au 16/05/14		
	Indices bruts			titulaires/stagiaires	non titulaires	total
	1 <sup>er</sup> échelon	dernier échelon				
<b>Emploi fonctionnel</b>						
Directeur Général des Services	470	821	1	1	0	1
<b>Filière Administrative</b>						
Attaché principal	504	966	1	1	0	1
Rédacteur Chef * (3)	425	612	1	0	1	1
Rédacteur	306	544	2	0	0	0
Adjoint Administratif	340	459	2	0	0	0
Principal 2 <sup>ème</sup> classe						
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	287	409	6	6	0	6
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	281	388	3	2	0	2
<b>Filière Technique</b>						
Technicien	325	576	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	351	529	2	2	0	2
Agent de maîtrise	281	427	5	4	0	4
Adjoint technique principal	343	479	2	0	0	0
1 <sup>ère</sup> classe						
Adjoint technique principal	290	446	1	1	0	1
2 <sup>ème</sup> classe						
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classes	287	409	1	1	0	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe *(1)	281	388	11	11	0	11
<b>Filière Police</b>						
Chef de service de police						
Municipale	306	544	1	0	0	0
Chef de police	358	499	1	1	0	1
Brigadier Chef Principal	351	459	1	1	0	1
<b>Filière Sociale</b>						
A.T.S.E.M. principal	290	446	3	0	0	0
2 <sup>ème</sup> classe						
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	287	409	4	3	0	3
<b>Filière Sportive</b>						
Educateur Sportif	399	579	1	1	0	1
1 <sup>ère</sup> classe						
Éducateur Sportif	298	544	1	0	0	0
2 <sup>ème</sup> classe						
Aide opérateurs	281	388	1	1	0	1
<b>Emplois d'animation</b>						
Animateur principal	350	614	1	0	0	0
Animateur	298	544	1	1	0	1
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	287	409	3	1	0	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe *(2)	281	388	8	8	0	8
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>64</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>46</b>

\*(1) : Parmi les 11 postes ouverts, 8 sont à temps complet et 3 à temps non complet (3 pourvus, respectivement à 28, 20 heures, et 15 heures par semaine.

\* (2) parmi les 8 postes ouverts, 1 est à temps non complet soit à 30 heures.

\* (3) poste non titulaire à temps non complet 8 heures/hebdo.

<b>Etat du personnel vacataire au 16/05/14</b>		①
(agent non rémunéré sur un indice)		
Emploi avenir (Contrat d'Aide à l'Emploi)	3	
Contrat accompagnement à l'emploi (contrat d'aide à l'emploi)	1	

②	
Nombre d'emplois créés au 16/05/14	64 (dont 18 non pourvus)
Personnel titulaires/stagiaires au 16/05/14	46
Personnel non titulaires au 16/05/14	1

.../...

## 3/ QUESTIONS DIVERSES

## a) Décision Modificative n° 1 du budget général

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6718-212 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	1 905,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 905,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-758-020 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 905,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 905,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 905,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 905,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	15 121,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>15 121,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2121-824 : Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	756,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-1321-020 : REFECTION TOITURE MAIRIE	0,00 €	49,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-1307-64 : TRAVAUX CRECHE	0,00 €	498,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-1209-213 : Mobilier écoles 2012	0,00 €	141,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	561,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1310-823 : ENVIRONNEMENT	0,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1317-820 : OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE	0,00 €	9,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1401-33 : CULTURE	0,00 €	64,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 083,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-1119-314 : SALLE DES FETES	0,00 €	13 038,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 038,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-274-020 : Prêts	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-274-020 : Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>15 121,00 €</b>	<b>25 121,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>11 905,00 €</b>		<b>11 905,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

## b) Election d'une déléguée du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Âgées (SITPA)

- La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2014/35bis du 22 avril 2014 -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2014/35bis du 22 avril 2014 dans laquelle a été désignée Madame Danielle BARBIÉ comme déléguée titulaire de la commune auprès des instances du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Âgées (SITPA).

Celle-ci ne pouvant faire face à ses obligations, il est proposée de la remplacer par Madame Josiane MECH.

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales est désignée :

Déléguée Titulaire

**- Mme Josiane MECH**

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour** :

- MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

**- FIN DE LA SEANCE -**

